



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-167

PUBLIÉ LE 20 AVRIL 2026

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2026-04-20-00001 - ARRÊTÉ du 20 avril 2026 portant modification (N° 2) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de La Somme (1 page)

Page 3

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Hauts-de-France /

R32-2026-04-13-00022 - Arrêté modificatif portant nomination au Comité de bassin Artois-Picardie (2 pages)

Page 4

**ARRÊTÉ du 20 avril 2026 portant modification (N° 2)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la
caisse d'allocations familiales de La Somme**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de La Somme ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien PILLOT, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté ministériel modificatif en date du 7 avril 2026 ;

Vu les modifications formulées par la confédération générale du travail (CGT).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 11 mars 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- Monsieur Gauthier DESSOUTTER (*désigné sur siège vacant*)
- Monsieur Laurent REGNIER (*désigné sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 20 avril 2026

Pour la cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,
l'adjoint



Julien PILLOT

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



**PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
ARTOIS-PICARDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Arrêté modificatif portant nomination au Comité de bassin Artois-Picardie

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 213-7, L 213-8, D 213-17 et suivants, relatifs aux comités de bassin ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024, portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021, modifié par l'arrêté du 11 octobre 2021, fixant la composition du comité de bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021, modifié par les arrêtés des 11 octobre 2021, 11 mars 2022, 28 juillet 2022, 10 mars 2023, 1^{er} juin, 6 septembre et 27 octobre 2023, 27 mars 2024, du 21 juillet 2025 et 29 juillet 2025, 8 décembre 2025 et du 18 mars 2026 portant nomination au comité de bassin Artois-Picardie ;

Considérant ce qui suit :

1. Monsieur Marc VERMEULEN a fait part de sa démission de son mandat de représentant de l'industrie au Comité de Bassin par un courrier en date du 7 novembre 2025 ;
2. Le collège composé des présidents de la chambre de commerce et d'Industrie Hauts-de-France, de La coopération agricole et du MEDEF Hauts-de-France, en date du 12 janvier 2026, a proposé monsieur Emmanuel MEURVILLE pour représenter l'industrie au Comité de Bassin Artois Picardie ;
3. Monsieur Philippe QUINAULT a été déchu de ses fonctions de représentant de la conchyliculture dans le collège des usagers économiques au comité de bassin suite à la mise en œuvre de la procédure d'assiduité en décembre 2023 ;
4. Le comité national de la conchyliculture, en date du 1er avril 2026, a proposé monsieur Paulin LECOMTE pour représenter la conchyliculture au comité de bassin Artois Picardie.

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, délégué de bassin Artois-Picardie et du secrétaire général des affaires régionales des Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 – Objet de l'arrêté

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021 susvisé est modifié :

- est nommée représentant de l'industrie monsieur Emmanuel MEURVILLE en remplacement de monsieur Marc VERMEULEN
- est nommée représentant de la conchyliculture dans le collège des usagers économiques monsieur Paulin LECOMTE en remplacement de monsieur Philippe QUINAULT.

Article 2 – Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, d'un recours auprès du tribunal administratif de Lille.

Article 3 – Exécution et diffusion

Le secrétaire général des affaires régionales (SGAR) des Hauts-de-France, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France, délégué de bassin Artois-Picardie, la directrice générale de l'agence de l'eau Artois-Picardie (AEAP) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 AVR. 2026


Bertrand GAUME